tirer son envoi dans les quatre jours et désintéresser l'administration. En cas de nouveau refus ou s'il ne se présente pas, le directeur départemental, saisi du fait et après avoir jugé de la validité de la taxe, lui donnera un second délai de quatre jours par lettre recommandée. Passé ce terme, le recouvrement de la taxe sera opéré par voie de contrainte.

Si, enfin, l'expéditeur récalcitrant fait opposition à la contrainte, l'administration centrale sera mise en possession du dossier de l'affaire et le service du contentieux engagera les poursuites de droit.

Mgr de Ligonnès

L'évêque de Rodez, maire d'Auxillac, proteste en ces termes contre l'annulation du crédit de 100 francs pour réparations à l'église, sous prétexte que cette somme aurait été destinée à l'école libre :

Vous m'écrivez, Monsieur le sous-préfet, que le crédit de 100 francs, voté le 14 février dernier pour exécution de travaux à l'église et au presbytère n'est pas approuvé, parce que, dites-vous, « ces travaux auraient été effectués aux écoles libres ». Je crois de mon devoir, Monsieur le sous-préfet, de manifester le profond étonnement que me cause une pareille supposition.

Rien, absolument rien dans notre conduite passée ne saurait justifier l'accusation de déloyauté implicitement contenue dans l'exposé du motif donné au refus d'approbation du crédit proposé par nous. Je vous donne ma parole d'honneur, Monsieur le sous-préfet, que toutes les dépenses d'entretien et de réparation des écoles libres ont toujours été supportées d'une manière privée par les fondateurs de ces écoles ; que jamais on n'a détourné un centime des fonds communaux dans l'intérêt de ces écoles, et que j'ai toujours mis un vrai scrupule à ne jamais permettre que la population du pays eût à faire le moindre sacrifice pour des établissements d'éducation privée.

L'intégrité des membres de la municipalité d'Auxillac est au-dessus de tout soupçon, et nous ne pouvons pas laisser passer sans protestation une accusation qui porterait atteinte à notre honneur.

Veuillez, etc.

CHARLES DE LIGONNÈS,
évêque de Rodez et maire d'Auxillac.

Sont attribués...

Le *Journal Officiel* publie une série de décrets consommant la spoliation de Fabriques ou Menses d'une commune de l'Ardèche, d'une commune des Landes, d'une commune de la Loire, de 3 communes du Pas-de-Calais, d'une commune de la Somme, d'une commune de la Seine-Inférieure, de 23 communes du Calvados, de 14 communes de la Mayenne, de 22 communes du Puy-de-Dôme.

Les deux traîtres

Ils se rejettent l'un sur l'autre la responsabilité de leur forfait

L'artilleur Lanternier, interrogé à son tour par M. Boucard, juge d'instruction, a réédité l'interrogatoire subi la veille par Hoquais, avec cette différence, qu'alors que le « marsouin » cherchait à rejeter la plus lourde des responsabilités encourues sur Lanternier, celui-ci a prétendu qu'il n'avait été qu'un comparse dans toute cette affaire dont Hoquais était l'âme.

Il n'a jamais écrit à des officiers ou agents allemands. C'est Hoquais qui s'est mis en rapport avec des officiers du 15ᵉ corps allemand, d'abord avec le service d'espionnage d'Outre-Rhin, ensuite au sujet du débouchoir automatique.

— Cependant, a fait remarquer le juge, on a saisi sur vous des lettres compromettantes, notamment la réponse de l'agent allemand, concernant le débouchoir.

— C'est Hoquais, a répondu l'inculpé, qui m'a fait parvenir ces lettres.

En ce qui concerne la façon dont devait être livré le débouchoir automatique à l'officier allemand, Lanternier a confirmé pleinement les déclarations de Hoquais.

C'était, on le sait, soit au camp de Sissonne, soit à La Fère, que l'Allemand devait venir prendre la pièce si convoitée.

S'il n'était pas venu à Sissonne, c'est que les écoles à feu ont pris fin — le 22 août — avant que la date et le prix de livraison aient été fixés.

— Mais, a ajouté Lanternier, pas plus à La Fère qu'à Sissonne, je n'aurais rien livré. Au dernier moment, j'aurais reculé.

C'est ce qu'avait dit la veille Hoquais !...

L'instruction de cette affaire est maintenant fort avancée : le juge a l'intention de confronter prochainement les deux soldats, puis il clôturera son enquête.

Un seul point reste obscur encore. C'est la manière dont Hoquais est entré en relations avec l'agent allemand. A-t-il été présenté directement, ou a-t-il trouvé le moyen d'écrire à un officier allemand qui l'aurait mis en rapport avec le bureau d'espionnage de Berlin ?

Élection sénatoriale

L'élection d'un sénateur de la Côte-d'Or, en remplacement de M. Ricard, décédé, est fixée au 19 juin.

Les délégués sénatoriaux seront nommés le 8 mai.

Liabeuf, l'apache cuirassé devant la Cour d'assises de la Seine

Audience du 4 mai 1910

Liabeuf, l'assassin de l'agent Deray, l'apache aux bras garnis de pointes de fer, comparaît, cette après-midi, devant la Cour d'assises de la Seine.

Il a à répondre de l'effroyable tuerie de la rue Aubry-le-Boucher.

On n'a certainement pas oublié les circonstances qui déterminèrent ce drame sans précédent.

Deux fois condamné pour vol, Liabeuf était, en juillet dernier, surveillé par les agents Maugras et Vois comme souteneur.

Arrêté, le 30 juillet dernier, il fut condamné le 14 août à trois mois de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour, en dépit de ses protestations d'innocence.

Dès ce moment, il forme des projets de vengeance contre les agents qui l'ont arrêté. Le fait est que, sa peine purgée, il reste à Paris. Mais il est alors arrêté de nouveau et condamné, le 16 novembre, à un mois de prison pour infraction à l'arrêt d'interdiction. Sa haine s'en accroît d'autant, contre Maugras et Vois, en particulier, et contre tous les agents en général. Aussi, dès sa sortie de Fresnes, ne songe-t-il plus qu'à s'organiser pour mettre à exécution ses projets de vengeance.

A cet effet, il s'embauche chez un cordonnier de Belleville, et, chaque soir, sa journée finie, va vendre des cartes postales dans les voies populeuses du faubourg du Temple et de la rue de Belleville.

Bientôt il a assez d'argent pour acheter deux tranchets, du cuir et des semences. Alors, il se confectionne des brassards de cuir hérissés de pointes, dont il se garnira les bras pour échapper plus sûrement à ceux qui voudront le saisir. Puis il fixe un tranchet dans un manche en bois et l'effûte avec soin. Enfin le 2 janvier, il achète un revolver. Le voilà prêt.

Le 8 janvier, vers 7 heures du soir, il arrive au bar des « Caves modernes », 12, rue Aubry-le-Boucher. Là, il s'équipe, fixe ses brassards et exhibe ses armes, son tranchet monté en poignard et son revolver chargé de cinq balles blindées, avec quatre cartouches de rechange. « C'est pour les tantes ! » (les agents), dit-il à un nommé Toch qui, effrayé par sa mine résolue et farouche, se rend au poste de la rue Saint-Merri pour prévenir. Deux agents, Deray et Fournes, bien connus des apaches qui pullulent dans ce quartier, et qui les ont surnommés respectivement *Bouledogue* et *Perroquet*, sont délégués à surveiller le *Bouif*.

Ils le suivent, en effet, quand il sort, vers 8 heures, se dirigeant vers la rue Saint-Martin. Liabeuf le sait, d'ailleurs, parfaitement, car il a été prévenu, au bar, de la présence des deux agents qui le guettent. Ce ne sont pas ceux qu'il voudrait, mais faute de mieux... Brusquement il se retourne, jette en arrière sa pèlerine et fait face aux agents, tenant son tranchet dans la main droite et son revolver dans l'autre. Et aussitôt c'est la bataille, la tuerie.

Fournes d'abord reçoit un coup de tranchet dans le bras gauche. Il veut saisir Liabeuf, mais les pointes des brassards lui font lâcher prise. Deray alors essaye de le prendre à bras-le-corps, et reçoit plusieurs coups dans le ventre. Ainsi le terrible Liabeuf réussit à entraîner ses adversaires dans un corridor, au 4 de la rue Aubry-le-Boucher, dont l'étroitesse lui permet de faire front aux deux agents, et à d'autres arrivés au secours de leurs collègues, Boulot, Vandon, Hedembaigt et le sous-brigadier Castanier.

A Fournes qui le premier s'était avancé vers lui il trancha la gorge de son tranchet. Puis sur ceux qui se trouvaient immédiatement derrière cette première victime il déchargea trois coups de son revolver.

Un des projectiles vint frapper Deray à l'abdomen, lui causant une blessure mortelle, les autres ne firent, heureusement, que traverser les capotes des agents.

Liabeuf allait encore se servir de son arme quand le gardien Février, dégainant, l'abattit d'un coup de sabre porté dans la poitrine. Ce n'est que grâce à cette circonstance que l'on put enfin maîtriser le forcené et le mettre dans l'impossibilité de nuire désormais.

Liabeuf, transporté à l'Hôtel-Dieu, y est soigné et bientôt guéri.

Par contre, Deray, transporté aussi au même hôpital, y mourait quelques heures plus tard. Le docteur Socquet, qui a fait l'autopsie du cadavre, a relevé de nombreuses érosions aux mains, provenant des brassards, six plaies faites par les coups de tranchet, et une septième provenant du coup de revolver, dont la balle avait perforé les intestins.

En ce qui concerne les autres agents, voici les constatations du docteur :

Pour Fournes : deux plaies, au menton et au bras gauche.

Pour Vandon : deux plaies punctiformes aux mains, et, à la capote, la déchirure d'une balle ;

Pour Boulot : érosions identiques aux mains, et, au ventre, une contusion produite par une balle ;

Pour Hedembaigt : vive douleur à la région inguinale gauche, résultant d'un coup de pied ;

Pour Février : deux légères érosions superficielles au genou gauche ;

Et, enfin, pour Castanier : érosions aux mains.

A l'audience

Le public de toutes les causes, libertaires, anarchistes et intellectuels, a envahi la salle d'audience.

Les débats, que préside M. le conseiller Fabry, s'ouvrent à midi 10.

Liabeuf est aussitôt introduit. C'est un individu âgé de 24 ans ; il est de petite taille, mince, mais vigoureux.

D'épais cheveux châtains et crépus tombent sur un front bombé ; les yeux sont profondément enfoncés, la physionomie est ingrate.

L'assassin de l'agent Deray écoute attentivement la lecture de l'acte d'accusation.

Son avocat, Mᵉ Leduc, est au banc de la défense.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat général Servin.

— Vous êtes accusé, dit le président à l'accusé, d'homicide volontaire avec préméditation sur la personne de l'agent Deray, et de coups et blessures avec l'intention de donner la mort sur cinq autres agents.

Vous vous présentez devant la justice avec plusieurs condamnations.

A Saint-Etienne, où vous êtes né, vous aviez organisé une bande de voleurs. Vous avez été condamné deux fois pour vols. La seconde fois, le tribunal pouvait prononcer contre vous la peine de relégation, mais il s'est montré indulgent.

Vous avez, enfin, été condamné par le tribunal de la Seine, en juillet dernier, comme souteneur.

R. — C'est une infamie ! Je ne suis pas un souteneur. J'ai été victime d'une erreur judiciaire.

Je préfère la guillotine à la peine infamante d'interdiction de séjour prononcée contre moi.

D. — Vous avez reconnu que cette condamnation était justifiée puisque vous n'avez pas fait appel ?

R. — J'ignorais que c'était possible.

D. — C'est bien extraordinaire ; en général, on connaît très bien les voies de recours dans les prisons. Pourquoi, à votre sortie de prison, êtes-vous resté à Paris ?

R. — Pour travailler.

D. — Votre métier de cordonnier pouvait être exercé ailleurs qu'à Paris. Vous êtes resté dans la capitale uniquement pour vous venger. A quelle date avez-vous commencé la fabrication de vos brassards ?

R. — Quelques jours après ma sortie de prison, dans la première semaine de novembre.

D. — Vous alliez souvent dans le quartier des Halles. N'était-ce pas pour chercher les agents qui vous avaient arrêté.

R. — Oui, je voulais me rendre justice.

D. — Vous avez une singulière façon de comprendre la justice.

Qui vous a donné l'idée de fabriquer vos brassards ?

R. — C'est pendant que j'étais en prison que l'idée m'en est venue.

D. — Dans la haine féroce que vous aviez conçue contre les agents, vous ne cachiez pas votre projet. Aux « Caves modernes », vous avez montré, à plusieurs reprises, vos brassards, votre couteau et votre revolver.

R. — C'est bien possible.

D. — C'est même à cause de cela qu'un consommateur est allé prévenir les agents. Vous êtes, alors, sorti des « Caves » ; il était 7 h. 45. Dans quelle main teniez-vous votre revolver ?

R. — Dans la main droite.

D. — Et votre tranchet ?

R. — Dans la main gauche.

D. — En voyant les agents, vous avez rejeté votre pèlerine pour dégager vos bras, afin de permettre à vos brassards d'agir.

Le président fait, à ce moment, passer entre les mains des jurés les brassards.

Ce sont des armes terribles.

Le président reprend l'interrogatoire en racontant la tuerie telle que nous l'avons exposée plus haut.

D. — Qu'avez-vous dit le lendemain de cette tuerie en apprenant la mort de l'agent Deray ?

R. — Je ne m'en souviens pas.

D. — Vous avez dit : « Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas les avoir tués tous.

Quinze jours après, quand on vous transportait à la prison de Fresnes, vous avez dit : « J'espère que mes camarades sauront me venger. »

Puis, plus tard, devant le juge d'instruction, vous avez déclaré : « C'est malheureux, ce ne sont pas les bons que j'ai tués. » Ce qui voulait dire : « Si je suis en liberté, gare aux agents Maugras et Voigt ! »

R. — C'est bien cela.

Sur cette réponse, le président termine l'interrogatoire.

Les témoins

On entend alors les témoins.

Le premier, le docteur Socquet, rend compte des constatations qu'il a faites sur le cadavre de l'agent Deray et sur les autres agents.

Le second témoin est l'agent Fournes qui se trouvait avec le malheureux Deray.

Il fait le récit de la tuerie de la rue Aubry-le-Boucher et de l'arrestation du bandit, le tragique récit que l'on connaît.

L'agent Fournes eut les mains ensanglantées par les pointes des brassards, puis fut frappé à coups de tranchet.

— Je suis bien touché, dit le témoin à son collègue Février qui arrivait, et il s'évanouit.

Le président félicite vivement l'agent Fournes du grand courage dont il a fait preuve.

Le gardien de la paix Boulot a été, lui aussi, « arraché » les mains aux brassards et a eu sa tunique traversée par l'une des balles du revolver tirées par Liabeuf.

Son collègue Vandon a failli également être tué. Un projectile s'est logé dans sa tunique.

MM. Hedembaigt et Février, autres gardiens de la paix qui ont procédé à l'arrestation de Liabeuf, sont ensuite entendus et félicités.

C'est M. Février qui a mis l'apache hors d'état de nuire, en lui donnant un coup de sabre.

M. Picot, commissaire de police, a vu Liabeuf à l'hôpital.

Loin de regretter son crime, l'apache lui a dit : « Je regrette de n'avoir pas fait plus d'orphelins. »

Voici maintenant l'agent Maugras, celui que Liabeuf recherchait pour le tuer.

Il soutient qu'il ne s'est pas trompé en arrêtant Liabeuf comme souteneur.

Cet homme ment, s'écrie l'accusé.

D. — N'insultez pas ce témoin. C'est un de ceux que vous voudriez avoir tués !

L'agent Maugras. — Je n'avais rien contre Liabeuf. J'ignorais même ces condamnations antérieures.

C'est uniquement parce que je l'ai surpris faisant le souteneur que je l'ai arrêté. Je le jure !

Mme Cireult, débitante, déclare que l'accusé est venu chez elle une vingtaine de jours avant le crime. Il a dit : « Il faudra que je tue un flic, et principalement l'agent Maugras. »

M. Toch, porteur aux Halles, est celui qui est allé avertir les agents de la présence de Liabeuf aux « Caves modernes ».

L'accusé lui avait dit en lui montrant ses armes : « C'est pour les flics ! »

Le patron des « Caves modernes », Jean Ajalbert, se retranche derrière une sorte de secret professionnel.

Le président dit à ce témoin qu'il doit s'estimer très heureux de ne pas être poursuivi.

On entend encore quelques témoins sans importance, et l'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, on entend quatre témoins à décharge.

Trois patrons de Liabeuf viennent faire l'éloge de l'accusé et l'un d'eux, M. Sibrac, déclare que, la veille de son arrestation comme souteneur, le 29 juillet, Liabeuf avait travaillé toute la journée.

Enfin, M. Almeyreda, secrétaire de la rédaction de la *Guerre sociale*, prétend que, de l'enquête minutieuse faite par lui sur Liabeuf, il ressort que celui-ci a été victime d'une erreur policière.

Après une nouvelle suspension d'audience, la parole est donnée à M. l'avocat général Servin.

Dans un très vigoureux réquisitoire, l'organe du ministère public montre l'énormité et la férocité du crime de Liabeuf.

Il conclut à une condamnation à la peine de mort.

Mᵉ Lucien Leduc plaide, ensuite longuement, l'erreur policière pour tâcher d'obtenir, pour son client, les circonstances atténuantes.

Le verdict ne sera rendu que très tard.

La grève des inscrits maritimes

Les inscrits grévistes de Marseille, au nombre de 1 200 environ, ont été rassemblés à la Bourse du travail et photographiés en groupe, afin de justifier documentairement le nombre des grévistes.

Ensuite, M. Réau a expliqué aux grévistes que, par suite du départ prochain de l'escadre de la Méditerranée pour des manœuvres dans l'Océan, les marins de l'Etat ne seront plus à la disposition des Compagnies, et qu'à ce moment les inscrits pourront alors obtenir satisfaction. La grève est donc maintenue dans cette perspective.

Les équipages des chalutiers à vapeur de Lorient sont de nouveau en grève. Le motif est le nouveau règlement des saisies appliqué depuis le 1ᵉʳ avril.

Quand les équipages ont touché leur mois, ils ont constaté qu'ils perdaient une moyenne de 50 francs par homme.

Marseille, 4 mai. — Les deux inscrits en grève qui ont été arrêtés à la suite des incidents qui se sont produits au départ de la *Suzette-Fraissinet*, ont été interrogés par M. de Possel, juge d'instruction.

Ils ont nié avoir tenté de débaucher l'équipage de ce vapeur.

Ils ont été reconduits à la prison Chave.

Chronique électorale

La liste des candidats est close depuis hier

C'est hier qu'a expiré le délai pour les déclarations de candidatures au second tour de scrutin, qui doit avoir lieu dimanche prochain.

Dans les départements

Drôme

Montélimar. — M. François Vernet, propriétaire-agriculteur, vient de poser sa candidature libérale-progressiste.

Var

Carpentras. — M. des Isnards est candidat libéral dans cette circonscription.

Hérault

Béziers (1ʳᵉ circ.). — Les Comités qui ont soutenu dans la 1ʳᵉ circonscription de Béziers les candidatures de MM. Pach, maire de Béziers ; Niel, socialiste unifié, et Villamer, radical, contre M. Lafferre, député sortant en ballottage, ont décidé d'offrir la candidature au second tour à M. Vincent Cerlier, ancien député de Marseille.

Montpellier (1ʳᵉ circ.). — M. Pierre Leroy-Beaulieu, député libéral sortant, qui n'aura, au second tour de scrutin, pour adversaires, que le blocard M. Auguste Laurent, radical-socialiste, candidat officiel soutenu par la Franc-Maçonnerie, et M. Rocques, socialiste unifié, adresse à ses électeurs un appel dont voici le passage essentiel :

« Nous reviendrons à la bataille le 8 mai prochain, le front haut et le cœur ferme, avec la certitude de la victoire définitive.

» La 1ʳᵉ circonscription de Montpellier ne faillira pas à son passé ; elle ne se livrera pas aux diffamateurs et aux calomniateurs.

» Elle chassera pour toujours les représentants de cette infâme coterie qui a déjà subi les plus terribles échecs et qui va s'effondrer enfin dans le département tout entier sous le mépris, sous le dégoût des honnêtes gens de tous les partis. »

Vaucluse

Avignon. — M. Pourquery de Boisserin, ancien député, radical, a un concurrent nouveau, M. Henri Guigou, maire d'Avignon. Tous les autres candidats se sont retirés.

Vienne

Loudun. — Deux candidats restent en présence, M. Ridouard, député sortant, radical, qui a obtenu 4 300 voix, et M. Boret, républicain de gauche, 3 793 voix. M. Rimbert, radical, 2 478 voix, s'est désisté en faveur de M. Boret.

Loiret

Orléans. — Dans la 1ʳᵉ circonscription, M. Houller, 645 voix, qui s'était présenté comme radical, se désiste purement et simplement. Restent en présence M. Roy, député sortant, radical, 9 726 voix, et M. Darbley, ancien député, libéral, 10 117 voix.

Gard

Alais (1ʳᵉ circ.). — M. Mourier, radical, qui a obtenu 4 574 voix, se désiste au profit de M. Cachin, socialiste unifié, 2 916 voix, qui maintient sa candidature contre M. Devèze, socialiste indépendant, député sortant, 5 920 voix ; M. Veillon, républicain, qui a obtenu 1 314 voix, se retire également.

Le Vigan. — M. Jacques Dhur vient de poser sa candidature. Au premier tour, les voix s'étaient ainsi réparties : M. Bourguet, radical-socialiste, 6 500 ; M. Pastre, député sortant, socialiste indépendant, 5 500 ; Bernadoy, socialiste unifié, 1 200.

M. Pastres se retire.

Basses-Alpes

Forcalquier. — On annonce que M. Andrieux, ancien préfet de police, vient de poser sa candidature « libérale » contre celle de M. Isoard, socialiste, député sortant, et de M. René Waldeck-Rousseau, radical.

Cher

Saint-Amand (1ʳᵉ circ.). — La Fédération socialiste du Cher est revenue sur sa décision de retirer la candidature de M. Dumas, socialiste unifié. Après une longue et vive discussion à laquelle a pris part M. J.-L. Breton, partisan du retrait de la candidature Dumas, cette candidature est maintenue contre celle de M. Pajot, radical-socialiste, député sortant. En face de cette situation, M. Bonnerot, radical, qui s'était présenté sous les auspices de l'Alliance républicaine démocratique, se retire de la lutte.

Côtes-du-Nord

Dinan (2ᵉ circ.). — La situation est la suivante : M. de Largentaye, député sortant, royaliste (2 714 voix), se retire. Restent en présence : M. de Chappedelaine, libéral (6 475 voix), et M. Jouenin, radical (4 855 voix.)

Morbihan

Dans la 2ᵉ circonscription de *Châteaulin*, M. Alfred Lajat, candidat libéral, qui avait obtenu au premier tour 2 500 voix, se désiste purement et simplement.

Restent en présence deux radicaux-socialistes : MM. Dubuisson, député sortant, et Nicol, inspecteur primaire anticlérical. Nul des candidats ne donnant de gages au sujet de la liberté de l'enseignement, tous les libéraux et catholiques sont priés de s'abstenir ou de voter en blanc.

Hautes-Pyrénées

Tarbes (1ʳᵉ circ.). — Le candidat républicain libéral, M. Paul Dangos, se retire, sa santé ne lui permettant pas momentanément de continuer la campagne. Le candidat radical dissident, M. Jacomet, qui s'était désisté en faveur du député sortant, M. Drey, radical-socialiste, est de nouveau candidat avec un programme plus modéré :

« De très nombreuses personnes, écrit-il, sont venues à moi pour me prier d'être au ballottage du 8 mai le défenseur du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, de la liberté d'enseignement, de la liberté de commerce, menacée par l'institution des monopoles d'Etat... C'est pour la réalisation de ces grandes idées que je poursuis la bataille, en défenseur ardent de la justice et de la liberté.

Aisne

Saint-Quentin (1ʳᵉ circ.). — Le cercle démocratique (radicaux) après avoir examiné la situation, invite ses adhérents à voter pour le socialiste unifié dont l'adversaire redoutable est M. l'abbé Bordron.

Vervins (1ʳᵉ circ.). — M. Emile Villsmant, candidat progressiste, revenant sur sa décision, reste candidat pour le second tour contre le blocard Ceccaldi.

Une démission

Ardèche

M. le docteur Roche, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Pierreville, a envoyé sa démission à M. le préfet.

M. le docteur Roche, candidat malheureux aux élections législatives contre M. Bourély, a été mis en minorité dans son canton. C'est l'explication de sa démission.

Les biens congréganistes

Le liquidateur du domaine des Ursulines de Besançon, s'étant pourvu en Cassation contre un arrêt de la Cour d'appel de Besançon, qui rejetait la demande en nullité de prêt qu'il avait formulé à propos de 120 000 francs prêtés par la banque du Jura, et une demande en nullité de vente d'immeubles hypothéqués tranchée au profit de M. Courbet de Vregille.

Après avoir entendu le conseiller rapporteur Terdenois et le procureur général Baudouin, la Cour a rejeté le pourvoi du liquidateur, représenté aujourd'hui par l'Enregistrement.

Les tableaux de l'évêché de Châlons

Le *Temps* signale que la Cour d'appel, réformant le jugement du tribunal de Châlons, refuse à Mgr l'évêque le droit de conserver les tableaux légués, sous condition, à l'évêché en 1864.

La ville ne les recevra pas non plus : le vol sera complet, les tableaux retourneront au séquestre pour être liquidés comme les autres biens de la mense.

Curé expulsé

En exécution de la délibération du Conseil municipal du 6 février dernier, refusant de relouer le presbytère à M. le curé de Jezainville (Meurthe-et-Moselle), et lui enjoignant de sortir pour le 1ᵉʳ mai, celui-ci a quitté le presbytère la semaine dernière. Grâce à Dieu il a trouvé un abri à proximité de l'église. En outre, un vaste local a été acheté pour le fonctionnement des diverses œuvres paroissiales.

Est-ce là ce que désiraient les anticléricaux du crû ?

Un dirigeable étranger en France

Toul, 4 mai. — Un fait qui s'était produit dans la nuit du 24 avril, et qui avait été soigneusement tenu secret par l'autorité militaire, vient seulement d'être révélé.

Vers 11 h. ½ du soir, les sentinelles placées au fort Tillot ont aperçu un ballon dirigeable descendant la vallée de la Moselle. Le ballon obliqua près de Bicqueley et vint planer au-dessus du fort Chanot, actuellement en construction et qui fait partie de la ligne de défense Sud de la place.

Les soldats Thiellemont et Badret, qui virent distinctement l'aérostat, appelèrent le caporal Thoreau, de la 16ᵉ compagnie du 160ᵉ de ligne, de garde avec eux. Les trois hommes suivirent des yeux les évolutions du dirigeable. Le bruit du moteur était parfaitement distinct.

Cette excursion d'un dirigeable, qui ne peut être qu'étranger, a provoqué, aussitôt connue, une vive émotion dans la population.

(*Fournier*.)

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH
(*Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 5 juin 1907.*)

M. Paul Vial, ancien magistrat démissionnaire lors des décrets de 1880, à Béon (Yonne). — M. Pierre Massin, capitaine d'artillerie, à Langres. — Mme Dumont-Né, à Beauvais. — M. Félix Lavayssé, 62 ans, après 17 ans de maladie, à Soubès (Hérault). — A Montpellier, M. le chanoine Edgard Bruguière, curé de Saint-Roch, 65 ans. — A Nîmes, M. Auguste Mély, administrateur du *Journal du Midi*, notre sympathique confrère, et de l'imprimerie régionale. — M. Pierre Roudier, à Tulle (Corrèze), beau-frère de notre ami, M. Coissac, directeur du service des projections.

Aujourd'hui, sous la présidence de Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, ont eu lieu les obsèques de M. le chanoine Quirot, curé-doyen de Vesoul. Plus de 2 000 personnes y assistaient.

RECOMMANDATION

Une malade.

Informations du soir

LES TROUBLES DE DUNKERQUE

La matinée

Deux bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie sont arrivés ce matin.

Le service d'ordre est très sévère. M. Vincent, préfet du Nord, en règle tous les détails.

A l'audience correctionnelle de la matinée ont comparu les émeutiers arrêtés hier. Ces individus sont poursuivis pour rébellion et outrages aux autorités. Ils ont été condamnés : Tortelboom, récidiviste, à quatre mois ; Jules Lahousse, à trois mois ; Debrouwer, à quarante jours ; Leys à dix jours, et Deswarte, à six jours de prison avec sursis. Le réquisitoire fut très énergique. Le Palais de Justice était gardé par l'infanterie et des dragons.

Au port et aux usines, le chômage est toujours général. Des reprises partielles de travail aux manufactures Vancauwenberghe, à Saint-Pol-sur-Mer ont échoué. Les gendarmes ont dû charger aux abords de l'usine.

Le préfet a interdit une réunion de 4 000 femmes et filles de grévistes des tissages et filatures, qui devait se tenir cette après-midi.

Les tramways ont repris leur service sous la protection de pelotons de cavalerie.

Les typographes se sont associés au mouvement de grève. Le *Phare*, organe radical quotidien, ne peut paraître. L'équipe du journal libéral *Le Nord Maritime*, quoique syndicaliste en partie, est restée au travail.

Une compagnie du 33ᵉ d'infanterie campe dans le hall du journal pour protéger la liberté du travail.

La situation est toujours grave. 10 000 hommes de troupe assurent l'ordre. On se demande comment on s'y prendra à la reprise du travail.

Dernier détail : à midi 1/2, les grévistes assaillirent le tissage Weill, rue de l'Industrie, brisèrent des carreaux. Les dragons chargèrent. Un maréchal des logis fut désarçonné et grièvement blessé.

Cette après-midi, grand meeting à la Bourse du travail.

LES DEUX TRAITRES

Les deux traîtres, l'artilleur Lanternier, et le « marsouin » Hoquais, ont été confrontés, cette après-midi, par M. Boucard, juge d'instruction. Ils se sont rejeté l'un sur l'autre la responsabilité de leur crime.

La confrontation a été très mouvementée. A un moment, Lanternier s'est emporté, reprochant à son complice de lui avoir attribué des lettres écrites par lui, Hoquais, aux officiers du XVᵉ corps allemand.

Il paraît ressortir de cette confrontation que c'est bien le colonial qui a été l'instigateur de la trahison.

LES ASSASSINS DE Mme GOUIN

Les assassins de Mme Gouin, les soldats Michel et Crabit, comparaîtront, le 24 mai, devant le deuxième Conseil de guerre.

M. Briand, président du Conseil, a conféré ce matin avec M. Pichon, puis avec M. Viviani.

Il a reçu, en outre, les préfets de Saône-et-Loire, de la Manche, de la Vendée, d'Ille-et-Vilaine et de la Drôme.

LES RAFFINEURS DE MARSEILLE

Marseille, 4 mai. — Trois raffineries de sucre ont ouvert leurs portes, ce matin.

Aux trois établissements, dont les deux premiers occupaient 600 ouvriers et le dernier 550, se sont présentés respectivement, à l'un 300 ouvriers, au second une trentaine seulement, dont 25 Arabes, au troisième une centaine.

Un seul incident s'est produit : au cours d'une légère échauffourée entre les grévistes et la police, un manifestant a été arrêté pour outrages.

Les grévistes tiendront une réunion, ce soir, à la Bourse du travail.

LE MAUVAIS TEMPS

Nîmes, 4 mai. — La température s'étant sensiblement refroidie dans la région du Vigan et dans les Cévennes, et les gelées ayant atteint les mûriers, on croit que l'élevage des vers à soie ne pourra se faire que difficilement.

L'INSURRECTION ALBANAISE

Constantinople, 4 mai. — D'après une statistique officielle, les rebelles ont eu 250 morts dans le combat livré le 23 avril dans le défilé de Tchernaliévo et 50 dans le combat qui a eu lieu le 1ᵉʳ mai à Nikvolché.

Du côté des troupes, deux soldats ont été légèrement blessés.

Parmi les rebelles qui ont été tués figurent quelques chefs albanais.

Un iradé confère au commandant en chef le droit de proclamer l'état de siège partout où cela est nécessaire.

FEUILLETON DU 5 MAI 1910 — 41 —

VERS LA RÉHABILITATION

VI

RAYMOND VEILLE

Il était déjà tard quand Donizeaud revint à la Maison-du-Faune, mais Raymond n'était pas encore couché. Il écrivait tranquillement ses notes.

Il leva l'abat-jour de sa lampe, et lut sur la physionomie de son hôte que tout allait bien.

— Je suis heureux, dit-il, de voir que tout vous a réussi comme vous le désiriez. Voulez-vous me permettre de vous rendre compte de l'emploi de mon temps ?

Pendant que vous cherchiez... et que vous trouviez, je me suis mis moi-même en quête de mon côté. Je suis allé aux découvertes et, par ma foi, il se trouve que je n'ai pas perdu mon temps. Vous en jugerez.

Je commence par vous annoncer la disparition de Mme Escandyé.

— Elle est partie ? Elle a quitté le pays ?

— Partie ? ou restée ? Je n'en sais rien. Elle est devenue invisible, et tout me fait croire qu'elle le sera longtemps.

Ah ! elle est bien cachée.

— Voyons, procédons par ordre. A quelle date exacte a-t-elle disparu ?

— Elle ne laisse aucune trace sensible depuis le moment où elle a quitté l'*Hôtel-de-France*, c'est-à-dire depuis le matin même des obsèques de Mgr l'évêque. Où est-elle allée, au sortir de l'hôtel ? Il n'est pas possible de le savoir. Evanouie comme un fantôme, perdue, introuvable. Il est clair qu'elle n'a point l'intention de reparaître avant longtemps.

D'abord, la Fougeraie est vendue.

— Ah ! voilà du nouveau, en effet. Mais si elle a vendu la Fougeraie, c'est donc qu'elle est revenue ici. Qu'est-ce que vous me dites, alors, qu'on ne l'a pas revue ?...

A moins que la vente n'ait été faite auparavant et à l'insu de tout le monde ?

— Le contrat de vente a suivi sa disparition. C'est le notaire qui a tout fait. Cela n'a pas traîné.

— Et quel est l'acquéreur ?

— Le notaire s'est adressé en premier lieu à Mlle La Salmonie. Elle a refusé. Il a insisté, elle n'a voulu rien entendre. Alors il a proposé la chose à M. La Salmonie. Lui, s'est fait prier. Oh ! pour la forme seulement, l'affaire lui offrait une tentation trop forte. Songez... le voisinage, l'importance de la propriété. Et quelle commodité, plus tard, quand il faudrait marier Mlle Suzanne ! Il y avait un autre avantage. Mme Escandyé voulait de l'argent comptant. A cette condition, elle livrait le tout pour la moitié de sa valeur : cent cinquante mille francs. Les voitures, les écuries, les meubles, les cheptels des fermes et des borderies, tout. C'était pour rien. Et cela pressait. M. La Salmonie n'a pas longtemps hésité. Mais voilà qu'au moment de passer le contrat, Mlle Marcelle se ravise. Elle avait eu une entrevue avec le Dʳ Maille. Elle enjôle le notaire, elle fait le siège de son frère, dans toutes les règles. Elle le tourne, elle le retourne ; elle supplie, elle menace... Bref, elle part un beau matin chez son banquier, et elle rapporte cent cinquante mille francs, qu'elle met dans les mains du notaire. Une affaire enlevée. Elle est propriétaire de la Fougeraie.

Donizeaud sourit. A quoi pensait-il ? Eh ! Eh ! La Fougeraie..... Gorgusson ; cette intervention, au dernier moment, du Dʳ Maille. Oui, cela lui en disait long.

Raymond reprit :

— Donc, il n'y a pas de doute ; Mme Escandyé s'est enlevé à elle-même tout moyen, toute pensée de revenir. Elle a coupé les ponts derrière elle.

— Oui, il y a apparence qu'elle ne songe guère à reparaître.

— Ce n'est pas tout. Le fils Escandyé n'a pas plus de nouvelles de sa mère que vous et moi.

— Comment, il n'est pas avec elle !

— Il est revenu seul d'Angoulême. Elle s'était éclipsée sans rien dire. Lui, était à cent lieues de soupçonner la vérité. Il se disait : Je la retrouverai à la Fougeraie. Et il accourait, le cœur rempli d'espoir. Ce n'était pas la première fois que sa mère le laissait derrière elle. L'arrivée fut un désenchantement. Il n'était pas préparé à cette chose, lui ; il n'était pas fait à cette idée d'être privé tout d'un coup de celle qui avait, jusque-là, pensé pour lui, vécu pour lui. C'est une justice à lui rendre, il n'a songé qu'à elle. Il l'a cherchée, il l'a pleurée, il la pleure encore. Quand il a su que la Fougeraie était vendue, alors il a senti que sa mère était perdue pour lui. Il est à plaindre. Son malheur fait peine.

— C'est donc qu'elle ne lui a rien laissé ? Elle a tout emporté sans songer à lui ?

— Elle n'a rien oublié. Non, non. Elle n'a lésé aucun des droits de son fils. Et, de plus, elle a pourvu, ou plutôt elle a commencé de pourvoir à son avenir. Je ne sais pas si cette femme a du cœur ; mais elle a une *tête fortement organisée*. Elle a pris deux précautions qui lui font le plus grand honneur. D'abord, elle a gardé son fils contre la cupidité de Pommerol. Le notaire est chargé de pourvoir à l'entretien du jeune homme ; mais il ne possède pas en mains propres les fonds qui lui appartiennent. Il lui servira une rente tous les trois mois. Quant au capital, il est à l'abri, hors de toute atteinte. Cela suppose qu'elle connaît son Pommerol à fond. Et qu'elle a craint pour le jeune homme l'insatiable avidité de ce parasite. Ensuite, elle a prémuni Alban Escandyé contre le désœuvrement. Ce n'était pas bien difficile. Le passage aux affaires du sénateur Escandyé l'a mise en rapport avec bien des gens. Elle a profité de ces relations. Qui sait combien de spéculateurs et de boursicotiers elle a servis ? Que d'agents de change, que de joueurs à la Bourse, sont avides d'informations promptes, de nouvelles avant la lettre ! Un renseignement pris à bonne source, et fourni à temps ; une délibération secrète du Conseil des ministres éventée habilement ; une dépêche officielle communiquée avant sa publication, tout cela leur est précieux. Ils le payent, c'est vrai ; mais même après avoir payé, il y en a qui savent encore conserver de la reconnaissance à ceux qui les ont informés à propos. Elle a pris note de tous ceux qui pourraient lui être utiles plus tard. Et voilà comment elle n'a pas été embarrassée pour trouver une place à son fils. Elle l'a associé à un agent de change. Et c'est ce qui lui convenait le mieux. Il ne serait pas le fils de sa mère, s'il n'avait pas les goûts d'un brasseur d'argent.

— Et il est parti ?

— Il est parti. Il a fait connaissance avec son patron ; et le voilà déjà au courant, déjà en affaires.

Mais il est revenu. Et c'est la seconde découverte que j'ai faite.

M. Pommerol n'est pas en ce moment sur un lit de roses, je n'ai pas besoin de vous le dire. C'est un homme qui vit d'expédients. Tout lui est bon. Mais comme sa conscience lui reproche pas mal de peccadilles, il ne se sent pas à l'aise quand il est seul.

Tant qu'il a eu Mme Escandyé à exploiter, il a joui d'une aisance et d'une tranquillité relative. Il était à l'abri. La dame le couvrait. Elle disparue, tout croule ; il est à votre merci ; vous le tenez, pieds et poings liés.

— Mais c'est une proie insuffisante. Je les veux tous les deux ; il sera nécessaire que je la retrouve.

— C'est ce qu'il faudra voir.

— Je ne veux pas avoir travaillé pendant cinq ans pour perdre au dernier moment le fruit de mes fatigues, de mes espérances. Nous la retrouverons ; il me la faut ; il me les faut ensemble.

— Bref, Pommerol est arrivé ici pas plus tard que ce matin. Il est allé tout droit à la Fougeraie. Personne ; aucune nouvelle de la mère, ni du fils. A qui s'adresser ? A qui demander des renseignements ?... Il y avait bien M. La Salmonie. Mais le propriétaire de Beauregard avait connu Pommerol dans le temps où il n'était encore qu'un simple secrétaire du sénateur. Et il n'avait pour l'individu qu'une estime très médiocre... Non, il ne fallait pas aller à Beauregard. Alors ?... Ah ! Le notaire de Saint-Fraigne ! Il s'en fut chez le notaire. Impossible d'en rien tirer. Du reste, le notaire est aussi incapable que qui que ce soit de dire où se cache Mme Escandyé. Restait le fils, Alban Escandyé. Pommerol demanda son adresse. Le tabellion allégua le secret professionnel. L'autre insista, fut pressant... Mais le jeune homme ne se cachait pas ! Et indiquer sa demeure ne portait nulle atteinte au secret professionnel ! Hésitation du notaire. On ne trahit pas ainsi les intérêts de sa clientèle. « Mais précisément ; mais justement, les intérêts d'Alban Escandyé étaient en jeu. » Le commissaire continua de plaider. Il s'agissait d'une affaire de la plus grande importance pour le jeune homme. Une information tardive lui serait préjudiciable. Il finit par obtenir l'adresse. Au sortir de l'étude, nouvel embarras. C'était tout un dérangement, cette nécessité d'aller à Paris, maintenant. Cela n'avait pas été prévu au programme de la journée. Pommerol était parti le matin d'Angoulême, en annonçant son retour pour ce soir ou demain au plus tard. Il était obligé de revenir. Lequel ajourner, du voyage à Paris, ou du retour à Angoulême ?

(*A suivre*.)

D. FRADIN.

(*Droits de traduction et de reproduction réservés*.)

Le Mois Littéraire et Pittoresque

Abonnement, un an : 12 francs,
5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIᵉ